

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Conseil national de la protection de la nature

Commission chargée des aires protégées

Séance du 16 janvier 2014

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de membres ayant donné mandat

Nombre de suffrages exprimés

Votes :

Contre :

Pour :

Abstentions :

Avis intermédiaire sur le projet de parc naturel marin du Golfe
Normand-Breton

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.133-1 et suivants, L.334-3 et suivants et R.334-27 et suivants,

Vu la décision n° CNPN 2009-1 du 19 juin 2009 relative au règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature, publiée au bulletin officiel du MEEDDM n° 2009/14 du 10 août 2009,

Vu la décision n° CNPN 2009-4 du 19 juin 2009 relative à la délégation de compétence au comité permanent du Conseil national de la protection de la nature, publiée au bulletin officiel du MEEDDM n° 2009/14 du 10 août 2009,

Vu la décision n° CP 2009-4 du 19 juin 2009 relative à la délégation de compétence du comité permanent du Conseil national de la protection de la nature à la commission chargée des aires protégées, publiée au bulletin officiel du MEEDDM n° 2009/14 du 10 août 2009,

Oùï la présentation du projet de parc naturel marin par l'Agence des aires marines protégées

Sur le rapport de Jean-Pierre Sardin,

Membres présents : Laëtitia Anstett, Pierre Beaudesson, Bernard Clément, Bernard Delay, Nicolas Drapier, Roger Estève, Patrick Foltzer, Sophie Gardel, Philippe Gouletquer, Jean-Marie Gourreau, Serge Muller, Vanessa Nuzzo, Claire Rolland, Christian Schwoehrer, Ségolène Travichon, Serge Urbano, Sylvie Vanpeene, Philippe Xéridat

Absents excusés : Bernard Cressens, Raymond Faure (mandat à S. Urbano), Jean-François Gosselin (mandat à R. Estève), Jean-Philippe Sibley, Annick Schnitzler, Yves Vérilhac (mandat à P. Foltzer), Marie Villot (mandat à la DEB).

Invités : Hervé Moalic (AAMP)

Présents DGALN : Thierry Augé, Claire Coutant, Nora Susbielle, Maryline Viguiier, Patricia Vorillion

Après en avoir délibéré,

- Regrette que le dossier présenté ait comporté trop peu d'éléments scientifiques et cartographiques, notamment sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes.
- Insiste sur les enjeux de qualité des eaux, de l'influence des apports terrestres, et sur la nécessité d'établir des conventions avec les différentes structures agissant dans l'interface terre-mer, ainsi que sur les questions de fréquentation et de pression touristique.
- Emet les recommandations suivantes :
 - Concernant les limites du parc :
Le périmètre doit être cohérent du point de vue du fonctionnement des écosystèmes ; le périmètre le plus étendu est le plus fonctionnel ; la Baie de Saint Brieuc devrait donc y être intégrée.
 - Concernant le conseil de gestion :
Sa composition doit être équilibrée, avec une représentation significative des associations de protection de la nature.
 - Concernant les orientations de gestion :
La CAP attache une importance particulière aux points suivants :
 - Veiller au bon fonctionnement global des écosystèmes,
 - Prendre en compte l'interface terre-mer, notamment pour les enjeux liés aux prés salés et aux estuaires,
 - Prévoir un système de conventionnement avec l'ensemble des structures intervenant sur ce secteur.
 - Intégrer la problématique des espèces envahissantes
 - Coordonner les orientations de gestion avec le projet de Parc naturel régional de la Rance
 - Avoir une attention particulière sur l'impact de la pêche à pied
- Souhaite une nouvelle consultation avant la présentation du projet à l'enquête publique

Le Président



Roger ESTEVE